Plan Local d'Urbanisme



Toulouse

Quartier Guilhermy - Projet de construction d'un gymnase

Mise en compatibilité

approuvée par délibération du 10/04/2025

4 – Pièces réglementaires

4B – Document Graphique du Règlement (DGR)

4B2 – extrait du cahier au 1/2500e

toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

PLU TOULOUSE METROPOLE - Commune de TOULOUSE

Légende du cahier des Documents Graphiques du Règlement - 4B2

cf. Règlement - 4A et Code de l'Urbanisme

A

22 / R+6
/ 720
70 / 15

Hauteur */ Nombre de niveaux *
/ Surface de plancher
% Emprise au sol / % Espace de pleine terre

Hauteur sur voie : non application de l'article 10 des dispositions spécifiques du règlement

NOTA : CETTE RÈGLE NE S'APPLIQUE QU'AUX ESPACES CONSTRUCTIBLES A

B

22 / R+6
/ 720
70 /

Hauteur */ Nombre de niveaux *
/ Surface de plancher
% Emprise au sol /

*

noir halo blanc	: Hauteur absolue (en mètres, par rapport au terrain naturel) / Nombre de niveaux
blanc fond bleu	: Hauteur sur limite d'espace constructible (en mètres, par rapport au terrain naturel) / Nombre de niveaux
mauve halo blanc	: Hauteur NGF (en mètres, par rapport au niveau de la mer) / Nombre de niveaux

blanc fond gris : Altitude NGF du terrain naturel (en mètres, par rapport au niveau de la mer)

Espace aménagé

Espace d'accompagnement

Espace vert

Linéaires artisanaux et commerciaux à protection renforcée

Linéaires artisanaux et commerciaux protégés

Prescriptions particulières d'architecture et d'urbanisme

Elément bâti protégé (EBP) : bâtiment

Elément bâti protégé (EBP) : façade, élément architectural,...

Linéaire de composition architecturale devant assurer la mixité des fonctions urbaines

Implantation obligatoire du bâti

Implantation possible du bâti

Zone de recul minimale liée à l'amendement Dupont

Zone de recul minimale par rapport aux infrastructures routières

Zoom sur périmètres particuliers (c.f. Règlement pièce 4A)

Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Espace d'application des dispositions liées au métro

Légende du Plan de Zonage - 4B1

Limite de zonage

Echéance 19/12/2014

Périmètre de constructibilité limitée (art. L151-41-5° du Code de l'Urbanisme)

780

Emplacement Réservé (ER)

048

Servitude pour Equipement Public (SEP)

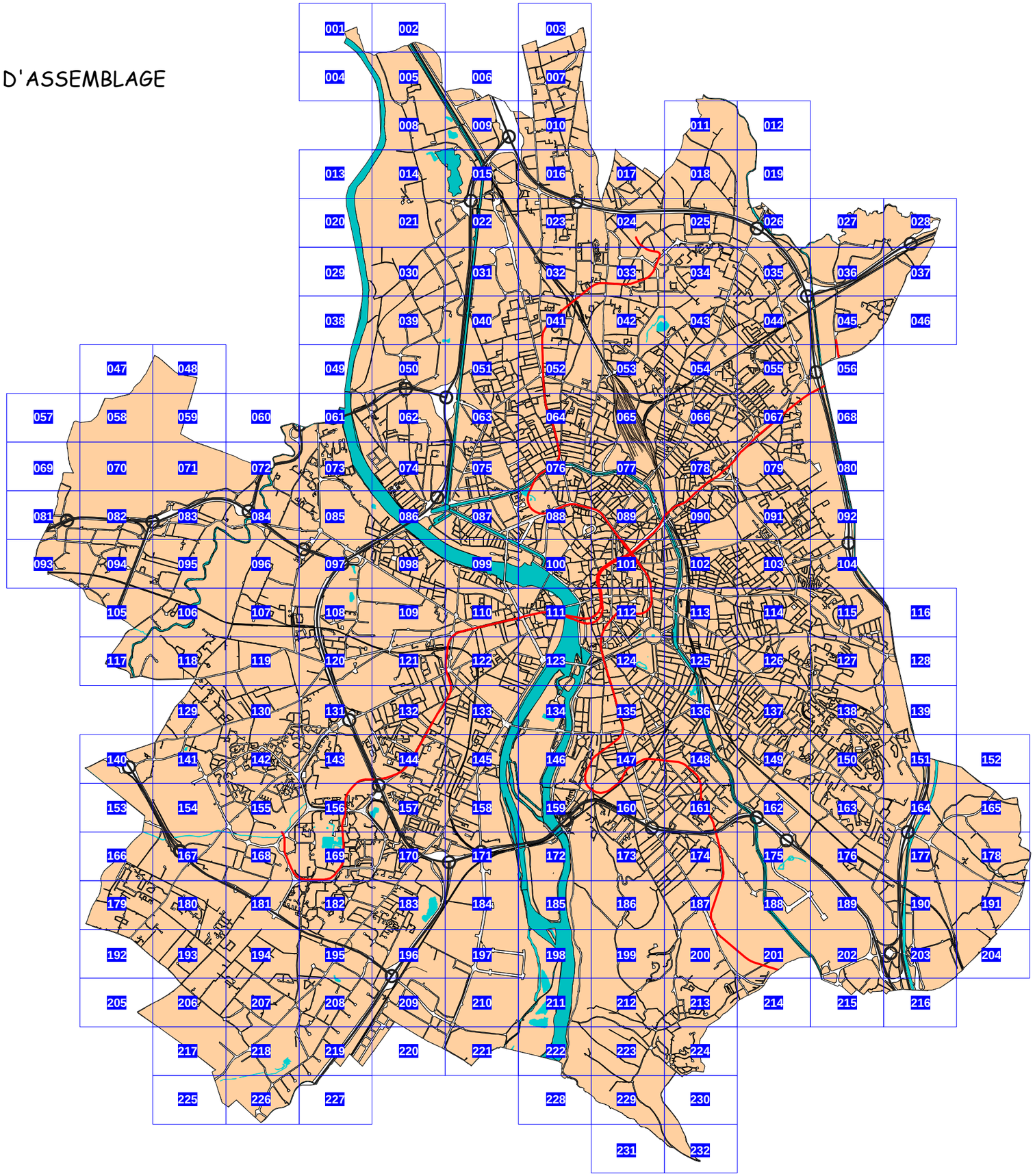
Espace Boisé Classé (EBC)

★ Espace Boisé Classé (EBC) : arbre isolé (représentation symbolisée)

Espace Vert Protégé (EVP)

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2022»

TABLEAU D'ASSEMBLAGE



UE2

UP2

UM1

UIC1

37.5

Av. Du General De Monsabert

UP2

37.5

248

UL10

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022»

Echelle 1/2500 (1cm=25m)